

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR GENERAL ET CHEF DE LA DIVISION NATIONALE ANTI-TERRORISTE AU JUGE JEAN-LOUIS BRUGUIERE

* Francois SANTONI né le 6 juin 1960 à AJACCIO nationalité française demeurant chez Anna NATALI lieu-dit "Andriaccia" à AULLENE (Corse-du-Sud), mis en examen le 10 juillet 1997 des chefs d'extorsion de fonds, association de malfaiteurs en vue de commettre des actes de terrorisme, toutes infractions commises à titre principal ou connexe avec une entreprise terroriste, par monsieur Jean-Louis BRUGUIERE, Premier viceprésident chargé de l'instruction au tribunal de grande instance de PARIS, et assisté par

* François NATALI _

né le 12 mai 1957 à RABAT (Maroc)

nationalité française

directeur de 1^{ère} association syndicale des copropriétaires de l'île de Cavallo"

(A.S.I.C.)

demeurant à AJACCIO,

* Laurent LUCCIONI né le 23 juillet 1972 à BONIFACIO (Corse-du-Sud) nationalité française demeurant à BONIFACIO,

* Francois MAESTRATI né le 28 avril 1964 à LEVIE (Corse-du-Sud) nationalité française demeurant à FIGARI (Corse-du-Sud),

* José-Pierre PACINI né le 13 décembre 1962 à AJACCIO, nationalité française demeurant à FIGARI,

de contrôler l'exploitation des installations immobilières de l'extrême sud de la Corse et plus particulièrement celles implantées sur l'île de Cavallo à BONIFACIO (Corse-du-Sud). Les investigations entreprises ont en effet établi que, si la demande de remise de fonds dénoncée par * Pier Luigi VIGNUZZI né le 7 avril 1950 à ROME (Italie) nationalité italienne gérant de la "Compagnie Commerciale de Cavallo" demeurant à ROME, exigée par François SANTONI au nom de "son mouvement" lors d'une rencontre orchestrée par François MAESTRATI au mois d'août 1995 à l'auberge "U Libecciu" à PIANOTOLLI CARDARELLO (Corse-du-Sud) n'avait pas été honorée, l'emploi d'activistes du "F.L.N.C.historique" avait été imposé à l'homme d'affaires italien par François NATALI, matérialisant ainsi l'existence du racket.

En effet, l'analyse des dépositions de Pier Luigi VIGNUZZI enregistrées le 30 mai 1997, faisait apparaître que celui-ci avait subi aux mois de juillet et octobre 1996, de la part de François SANTONI, directeur commercial de la société coopérative ouvrière de production "Bastia-Securita", des menaces d'atteinte aux biens immobiliers, sous condition d'employer des salariés de cette entreprise sur le site de l'île de Cavallo à BONIFACIO (Corse-du-Sud). Contraint de s'exécuter, Pier Luigi VIGNUZZI avait consenti à contracter avec cette société de surveillance au mois d'août 1996 et pour les prestations fourmes, une facture non réglée à ce jour d'un montant de 60 000 francs lui avait été présentée.

Malgré d'autres menaces exercées à son encontre et une entrevue du 16 au 18 septembre 1996 à R01VLE (Italie) avec François SANTONI, Pier Luigi VIGNUZZI s'attachait, pour protéger les installations de l'île de Cavallo, les services de la société italienne de sécurité "Leon". Les investigations s'orientaient alors vers la personnalité et les activités des employés de la société coopérative ouvrière de production "Bastia-Securita" dirigée par * Jean-Martin VERDI né le 10 décembre 1952 à CASABLANCA (Maroc) nationalité française gérant .. à AJACCIO dont la plupart, membres d'"A Cuncolta Naziunalista", vitrine légale du "F.L.N.C.historique", sont connus pour leurs activités terroristes au sein de l'ex-" F.L.N.C." (cf procès verbaux n° 147/98/1 à 147/98/43). Par ailleurs, lors d'une enquête distincte initiée à

l'occasion des perquisitions opérées en vertu des dispositions de l'article 706-24 du code de procédure pénale, le 13 octobre 1998 au siège de la société de transports de fonds "Bastia-Securita" à BASTIA (Haute-Corse) et dans ses deux établissements secondaires à AJACCIO et à PORTOVECCHIO (Corse-du-Sud), il était saisi des armes à feu des 4ème et 5e` catégories, sans que le responsable Jean-Martin VERDI n'ait pu justifier de la régularité de ces détentions, arguant que l'illégalité de la situation résultait d'un "conflit d'ordre administratif".

Les vérifications financières ne permettaient de retrouver, aucune écriture comptable concernant Pier Luigi VIGNUZZI ou la "compagnie commerciale de Cavallo", ni la trace de la facture d'un montant de 60.000 francs présentée par François SANTONI à ce dernier, malgré la saisie à nouveau d'un document découvert lors d'une perquisition opérée le 24 octobre 1996 au domicile de Jean-Jacques CANTARA à BONIFACIO (Corse-du-Sud), dans l'enquête diligentée en vertu de votre délégation judiciaire du 5 octobre 1996 relative à l'attentat à l'explosif commis contre la mairie de BORDEAUX (Gironde), sur lequel figurait la mention manuscrite "Bastia Secu 63.336" et au sujet de laquelle Jean-Jacques CANTARA avait expliqué qu'il s'agissait du prix des prestations de sécurité réalisées sur l'île de Cavallo au cours de l'été 1996. Ces éléments tendaient à démontrer que les activités de la société coopérative ouvrière de production "Bastia-Securita" n'était qu'une source de financement occulte du groupe terroriste "F.L.N.C.-historique".

Outre l'extorsion de fonds organisée par François SANTONI, des investigations antérieures avaient révélé l'emprise du "F.L.N. C.- historique" sur le site de Cavallo et mis en évidence des infractions financières qui avaient donné lieu à l'ouverture d'une information judiciaire au cabinet de monsieur Gérard EGRON-REVERSEAU, juge d'instruction au tribunal de grande instance de BASTIA (Haute-Corse), lequel avait mis en examen le 12 mars 1995 des chefs d'abus de biens sociaux, faux et usage de faux, présentation de faux bilans, recel, complicité et placé sous mandat de dépôt * Lillo LAURICELLA né le 25 août 1945 à PALERME (Italie) nationalité italienne actuellement détenu à la maison d'arrêt de ROME (Italie), membre d'une organisation criminelle de type mafieux et relation privilégiée d'autonomistes corses du "Mouvement pour l'Autodétermination", dont notamment son leader * Alain ORSONI né le 27 septembre 1954 à AJACCIO (Corse-du-Sud) nationalité française, demeurant à AJACCIO, mais aussi de * Jules FILIPPEDDU né le 10 février 1950 à LA MADDALENA ARZACHENAS (Italie) nationalité française demeurant à BONIFACIO (Corse-du-Sud), en fuite, recherché en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par les autorités judiciaires italiennes.

Au mois d'avril 1997, il était appris que la Direction des Investigations AntiMafa (D.I.A.) et la Direction des Investigations Générales et des Opérations Spéciales (D.I.G.O.S.) de ROME (Italie) procédaient, sur instructions de monsieur Pietro SAVIOTTI, substitut du procureur de la République près le Parquet de ROME (Italie), à une enquête sur les activités illicites d'une bande de malfaiteurs à caractère mafieux constituée autour de Lillo LAURICELLA et de * Fausto PELLEGRINETTI né le 22 janvier 1942 à ROME (Italie) nationalité italienne, en fuite, recherché en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par les autorités judiciaires italiennes et auxquelles était adressée le 4 juin 1997 une demande d'entraide judiciaire internationale qui restait sans réponse. Pour satisfaire une nouvelle demande en date du 13 novembre 1998, les autorités italiennes donnaient communication des transcriptions des écoutes téléphoniques concernant Lillo LAURICELLA et Pier Luiâi VIGNUZZI, et qui établissaient les relations entretenues par Alain ORSONI et Jules FILIPPEDDU avec * Léon Gilles PADOVANI né le 18 août 1950 à AJACCIO notaire, demeurant à CORTE (Haute-Corse), associé de Jules FILIPPEDDU dans la gestion de la société "Air Transport Méditerranée" sise aéroport "Taveria" à PROPRIANO (Corse-du-Sud), * Jean-Louis SEATELLI né le 22 février 1947 à SAN NICOLAO (Haute-Corse) nationalité française, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de BASTIA

(Haute-Corse) demeurant à BASTIA, frère de Georges SEATELLI, malfaiteur de droit commun ayant appartenu au gang dit de "la brise de mer", abattu le 24 août 1998 alors qu'il se trouvait à la terrasse de l'établissement balnéaire à l'enseigne "Le Pinetto" à BASTIA (Haute-Corse), par deux hommes coiffés de cagoules et non identifiés à ce jour, * Jean-Baptiste LANTIERI né le 18 novembre 1948 à BONIFACIO (Corse-du-Sud) médecin maire de la commune de BONIFACIO demeurant à BONIFACIO, * Antoine NIVAGGIONI dit "Gennaro" né le 23 juillet 1961 à AJACCIO (Corse du Sud) nationalité française restaurateur demeurant à AJACCIO (Corse du Sud), homme de confiance d'Alain ORSONI, connu des services de police pour sa participation à des affaires criminelles de droit commun.

Afin de déterminer la nature des relations entretenues par les susnommés avec les "mafieux", il était sollicité des autorités italiennes

- d'une part, la communication des copies des bandes audiomagnétiques des surveillances techniques et les transcriptions des conversations enregistrées lors des interceptions téléphoniques et écoutes domiciliaires, susceptibles d'intéresser la présente enquête,
- d'autre part, de procéder à l'interrogatoire de Lillo LAURICELLA détenu à la maison d'arrêt de ROME (Italie).

En réponse à ces demandes, les autorités judiciaires italiennes communiquaient d'une part, les copies des bandes audiomagnétiques des surveillances techniques et les transcriptions des conversations interceptées concernant Lillo LAURICELLA, Jules FILIPPEDDU et Pier Luigi VIGNUZZI.

L'examen de ces transcriptions permettait de constater que Lillo LAURICELLA, ses associés italiens - dont la plupart sont détenus en Italie - et Jules FILIPPEDDU, avaient entrepris des opérations financières sur l'île de Cavallo à BONIFACIO (Corse-du-Sud) destinés à blanchir des fonds provenant des activités illicites de la mafia sicilienne comme l'exploitation des machines à sous ou encore le trafic de produits stupéfiants entre l'Amérique latine et l'Europe.

Il ressortait également de ces surveillances techniques que Lillo LAURICELLA et Jules FILIPPEDDU étaient confrontés à des problèmes inhérents à la personnalité de Pier Luigi VIGNUZZI, gérant de fait de la "compagnie commerciale de Cavallo", qui refusait de se plier aux exigences financières imposées par les nationalistes corses omniprésents sur l'île. Dans ce contexte, Lillo LAURICELLA avait tenté vainement à plusieurs reprises de convaincre Pier Luigi VIGNUZZI de cesser de déposer des plaintes contre François SANTONI et ses "hommes de main". Par la suite et pour éviter la destruction à l'explosif de ses biens, Pier Luigi VIGNUZZI s'était assuré les services de vigiles affiliés à un autre mouvement nationaliste "Corsica Viva" constitué le 24 mars 1996 à la suite d'une scission au sein du "Mouvement pour l'Autodétermination".

Par ailleurs, la lecture des transcriptions des conversations échangées entre Lillo LAURICELLA et Jules FILIPPEDDU a mis en exergue leur projet d'acquisition dès 1997 de la caserne "Montlaur" à BONIFACIO (Corse-du-Sud) afin de la transformer en un complexe hôtelier et d'y installer un casino. Malgré les démarches entreprises auprès de la "mission pour la réalisation des actifs immobiliers" du ministère de la défense à PARIS, leur projet avortait à la suite de la décision par cet organisme de vendre par adjudication.

Pour réaliser leur programme d'investissement en Corse, Lillo LAURICELLA et Jules FILIPPEDDU bénéficiaient de l'assistance du notaire de CORTE (Haute-Corse) Léon Gilles PADOVANI, de Jean-Louis SEATELLI, avocat au barreau de BASTIA (Haute-Corse) et de Jean-Baptiste LANTIERI, maire de BONIFACIO (Corse-du-Sud).

Le 14 avril 1998, il était permis d'assister à ROME (Italie) à l'interrogatoire de Lillo LAURICELLA lors duquel il s'expliquait sur les investissements qu'il avait entrepris sur l'île de Cavallo, sur le projet avorté d'achat de la caserne "Montlaur" à BONIFACIO (Corse-du-Sud) et sur ses relations avec les autonomistes corses. Jusqu'en 1991 Lillo LAURICELLA avait organisé la promotion immobilière sur l'île de Cavallo à BONIFACIO sans jamais rencontrer de difficultés réelles car il avait préalablement négocié son implantation avec Alain ORSONI.

Pour s'assurer la tranquillité il avait même nommé, un proche d'Alain ORSONI au poste de directeur de l'"association syndicale des copropriétaires de l'île de Cavallo" (A.S.I.C.) * Francois NATALI né le 12 mai 1957 à RABAT (Maroc) nationalité française demeurant à AJACCIO. Au cours des années 1991 et 1992, après la scission intervenue au sein de l'ex"F.L.N.C.", les biens immobiliers de l'île de Cavallo étaient gravement endommagés ou détruits à l'explosif et Lillo LAURICELLA y voyait là des mesures de rétorsion à la suite de son refus de céder à des demandes de remise de fonds au profit de la branche de l'ex"F.L.N.C." opposée à Alain ORSONI, le "F.L.N.C. historique". Malgré une relative accalmie des actions terroristes, Lillo LAURICELLA cédait ses biens au mois de février 1994 à * Ernesto PREATONI né le 16 juin 1942 à GARBAGNATE (Italie) nationalité italienne homme d'affaires suspecté d'appartenir à une bande mafieuse demeurant à TALLINN (Estonie). Soucieux d'instaurer un climat de paix sur l'île afin de poursuivre la construction des villas, Ernesto PREATONI rencontrait des représentants du "F.L.N.C. historique" qui lui réclamaient le versement d'un "impôt révolutionnaire" d'un montant de six millions de francs. Ernesto PREATONI informait la presse des menaces exercées sur lui, provoquant ainsi la colère des dirigeants de cette organisation clandestine qui le condamnaient à mort. Aussitôt, le promoteur italien abandonnait son projet de rachat des biens immobiliers sur l'île de Cavallo ce qui conduisait Lillo LAURICELLA à les proposer à Pier Luigi VIGNUZZI. Avant de s'engager, ce dernier s'assurait que les nationalistes n'étaient pas hostiles à son implantation et à la fin du mois d'août 1995 il rencontrait François SANTONI qui lui réclamait en échange de la protection de son organisation un "don" de six millions de francs, qu'il acceptait de faire.

Ainsi, au mois de septembre 1995, persuadé d'avoir obtenu des garanties de "neutralité locale", Pier Luigi VIGNUZZI achetait, en usant du nom de son épouse, les parts sociales de Lillo LAURICELLA et devenait administrateur de la "compagnie de développement des îles Lavezzi pour l'aménagement de Cavallo" (C.O.D.I.L.).

Toutefois, Pier Luigi VIGNUZZI ne versait pas la somme réclamée par François SANTONI mais il employait localement ses séides.

Au mois de mars 1997, Pier Luigi VIGNUZZI mettait à profit l'incarcération de François SANTONI, impliqué dans la tentative d'extorsion de fonds au préjudice de monsieur Jacques DEWEZ, président directeur général de la société anonyme "D.S. Investissement", gestionnaire du complexe golfique de Spérone à BONIFACIO, pour dénoncer lui aussi le racket exercé à son encontre par François SANTONI et le "F.L.N.C. historique". En représailles, les employés corses des sociétés gérées par Pier Luigi VIGNUZZI et pour la plupart sympathisants de François SANTONI arrêtaient l'approvisionnement des chantiers sur l'île de Cavallo, et ce à l'initiative de * Dominique ROSSI dit "Nicou" né le 17 septembre 1946 à BONIFACIO, nationalité française employé de la "compagnie commerciale de Cavallo" demeurant à BONIFACIO. Afin de débloquer la situation, Pier Luigi VIGNUZZI demandait le 3 juin 1997 à

* Gianluca BELLINI ,
né le 15 juillet 1975 à ROME (Italie)
nationalité italienne
gérant de la société à responsabilité limitée "Cavallo Evolution"
demeurant à ROME,

de convaincre Dominique ROSSI de faire cesser le conflit et de lui remettre les clés de la péniche assurant la navette entre la Corse et l'île de Cavallo. Dans le même but, Pier Luigi VIGNUZZI priait également son interlocuteur de solliciter l'intervention de * Nikolas BIZZIO né le 27 août 1936 à PIACENZA (Italie) nationalité italienne vice-président de l'"association syndicale des copropriétaires de l'île de Cavallo" (A.S.I.C.) demeurant à MONTE-CARLO (principauté de Monaco), sous la menace de dénoncer aux autorités judiciaires françaises ses activités de trafiquant d'armes. Au cours de cette conversation, Pier Luigi VIGNUZZI désignait un certain "FAYARD" comme commanditaire d'un attentat perpétré en 1989 par le groupe d'Alain ORSONI et évoquait l'existence d'un trafic d'explosifs auquel auraient participé les surnommés "Piccinu" et "Pinu" ainsi qu'une autre figure emblématique du "F.L.N.C.historique"

* Don Quilicus GUISEPPI dit "Défié" né le 20 janvier 1936 à FIGARI (Corse-du-Sud) nationalité française terrassier demeurant à FIGARI. La mauvaise politique de gestion de Pier Luigi VIGNUZZI le conduisait à être en manque de trésorerie et à ne plus pouvoir rembourser les crédits contractés auprès de Lillo LAURICELLA et estimés à ce jour à huit millions de francs.

A ce propos, Lillo LAURICELLA était interrogé sur les écoutes ordonnées par les autorités italiennes et dont les transcriptions avaient été communiquées en vertu de délégations judiciaires internationales. Ainsi, concernant les propos enregistrés le 1^{er} septembre 1997 dans les locaux de la société "C.VI.P. commercio italiano" à ROME (Italie), Lillo LAURICELLA réfutait l'interprétation selon laquelle il se serait plaint de "la volonté politique de faire échouer toutes les opérations à Cavallo, risquant ainsi la mise en faillite de la compagnie de développement des îles Lavezzi" et aurait "mis en cause le rôle du préfet". Selon lui, il signifiait à ses associés que la promotion de l'île de Cavallo ne pouvait se poursuivre qu'à condition de respecter les décisions du préfet et des instances administratives. De fait, ses propos étaient critiques à l'égard de Pier Luigi VIGNUZZI et non du préfet de la Corse du Sud. Lillo LAURICELLA ajoutait qu'il voulait en réalité convaincre ses associés de racheter la "compagnie de développement des îles Lavezzi pour l'aménagement de Cavallo" (C.O.D.I.L.) à Pier Luigi VIGNUZZI et reprendre les négociations avec les autorités préfectorales pour que soient renouvelés les permis de construire frappés d'annulation pour "construction tardive". Quant à la réunion du 9 juin 1997 à SANTA-TERESA-DI-GALLURA (Sardaigne), Lino LALTRICELLA affirmait être intervenu à la demande de Pier Luigi VIGNUZZI pour qu'il use de son influence auprès de son ami Jean-Baptiste LANTIERI, maire de BONIFACIO (Corse-du-Sud) qui aurait refusé tout compromis et l'aurait invité à se mettre en conformité avec les décisions administratives. Par ailleurs, Lillo LAURICELLA s'expliquait sur ses relations avec certains autonomistes corses :

- au début des années 1980, ses fréquents voyages en Corse du Sud l'avaient conduit à rencontrer régulièrement Jules FILIPPEDDU dans son restaurant "La Caravelle" à BONIFACIO (Corse-du-Sud) mais aussi à sympathiser avec le maire de cette commune Jean-Baptiste LANTIERI et son cousin

* Antoine LANTIERI, né le 3 février 1951 à AJACCIO (Corse-du-Sud) nationalité française hôtelier demeurant à BONIFACIO,

-en 1996, Jules FILIPPEDDU avait proposé à Lillo LAURICELLA et à Fausto PELLEGRINETTI ainsi qu'à

* Ernesto VITA né le 11 décembre 1952 à PALERME (Italie) nationalité italienne détenu à la maison d'arrêt de ROME (Italie), et

* Andrea BERTECCO né le 26 janvier 1952 à MILAN (Italie) nationalité italienne. demeurant à ROME (Italie),

d'investir dans l'achat de la caserne "Montlaur" à BONIFACIO (Corse-du-Sud). Jules

FILIPPEDDU et Andrea BERTECCO s'étaient rendus à la "mission pour la réalisation des actifs immobiliers" du ministère de la défense à PARIS pour faire une offre d'achat d'un montant de dix-huit millions de francs mais ils y avaient appris que la vente se ferait par adjudication. Fausto PELLEGRINETTI avait quant à lui fait intervenir le cabinet immobilier "Manfredi" de MILAN (Italie) pour qu'il dresse un projet de constitution de zone d'aménagement concertée (Z.A.C), auquel il n'était pas donné suite ce qui conduisait Fausto PELLEGRINETTI et ses associés à ne pas se porter acquéreurs.

En ce qui concerne l'intervention de Léon Gilles PADOVANI, notaire à CORTE (Haute-Corse) et Jean-Louis SEATELLI, avocat au barreau de BASTIA (Haute-Corse), Lillo LAURICELLA précisait que dans ce dossier le rôle du premier s'était limité à la rédaction d'actes et celui du second à être son conseil, ce qu'il était d'ailleurs depuis 1995.

Puis, Lillo LAURICELLA reconnaissait avoir connu Marcel LORENZONI en 1990 alors qu'il était un membre influent de la "Cuncolta". Ce dernier dirigeait la société à responsabilité limitée "Producteurs de Porcs Corses Associés" (P.P.C.A.) et avait sollicité Lillo LAURICELLA pour qu'il l'introduise auprès de sociétés italiennes spécialisées dans l'élevage porcin. Ce dernier l'avait alors présenté dans une société à PARME (Italie), intéressée par l'installation d'unités d'élevage en Corse.

Lillo LAURICELLA ignore si ce projet avait eu une suite car il n'avait plus revu Marcel LORENZONI depuis leur voyage à PARME (Italie). Toutefois, il se souvenait que lors de sa première rencontre avec Marcel LORENZONI à l'aéroport de Campo dell'Oro à AJACCIO (Corse-du-Sud), ce dernier était accompagné d'un jeune professeur de l'université de CORTE (Haute-Corse).

Enfin, interrogé sur ses relations avec Alain ORSONI, Lillo LAURICELLA restait très évasif mais déclarait néanmoins avoir employé en 1994 et pendant huit mois son frère Stéphane ORSONI dans son restaurant "La Cigale" à MIAMI (Etats-Unis) car, en raison des luttes internes au sein de l'ex?" F.L.N. C.", ils avaient été obligés de quitter la Corse où leur vie était menacée.

Les recherches et vérifications entreprises ont démontré, outre l'extorsion de fonds organisée par François SANTONI -au nom du "F.L.N.C.-historique" sous le couvert de son emploi au sein de la société coopérative ouvrière de production "Bastia-Securita" - au préjudice de Pier Luigi VIGNUZZI, président de l'association syndicale des copropriétaires de l'île de Cavallo, des relations avec des membres d'une organisation mafieuse dont notamment Lillo LAURICELLA, prédécesseur de Pier Luigi VIGNUZZI à la tête de la "compagnie commerciale de Cavallo", lequel semble s'être appuyé pour faire perdurer ses activités frauduleuses sur Léon Gilles PADOVANI, notaire à CORTE (Haute-Corse), Jean-Louis SEATELLI avocat au barreau de BASTIA (Haute-Corse), Jean-Baptiste LANTIERI, maire de BONIFACIO (Corse-du-Sud).

L'inspecteur général

R. MARION

le 3 septembre 1999